

À une séance du Conseil de la Municipalité de Brigham tenue à huis clos le mardi 1^{er} décembre 2020 à 19 h 30 par vidéoconférence. Sont présents à l'ouverture : Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers Daniel Meunier, Stéphanie Martin-Gauthier, Philippe Dunn, Réjean Racine, Mireille Guay et Gisèle Thériault sous la présidence du maire Monsieur Steven Neil.

Assiste également à la réunion : Monsieur Pierre Lefebvre, directeur général et secrétaire-trésorier.

ORDRE DU JOUR

- 1 Adoption de l'ordre du jour
- 2 Approbation des procès-verbaux de la séance du 3 novembre 2020
- 3 Approbation des comptes et transferts
- 4 Rapport des dépenses autorisées
- 5 Correspondance
- 6 Administration
 - 6.1 **Résolution – Ratification de la directive des mesures préventives – COVID-19 et ses mises à jour et de la tenue à huis clos avec enregistrement visuel et/ou sonore de la présente séance régulière du conseil municipal du 1^{er} décembre 2020**
 - 6.2 **Contrat de service – Le Groupe CT (photocopieur)**
 - 6.3 **Contrat de service – PG Solutions**
 - 6.4 **Contrat de service – Vérificateur externe**
 - 6.5 **Vérificateur externe – États financiers CLB**
 - 6.6 **Cotisation annuelle – Québec municipal**
 - 6.7 **Cotisation annuelle – OBV Yamaska**
 - 6.8 **Acceptation de la proposition – Stenapro Entretien inc. – entretien ménager**
 - 6.9 **Acceptation provisoire – Décompte progressif numéro 2 – Excavation Dominic Carey inc. – Appel d'offres 2020-14 – Pulvérisation et rechargement du chemin Choinière**
 - 6.10 **Acceptation provisoire – Décompte progressif numéro 2 – Gestion Dexsen inc. – Appel d'offres 2020-17 – Travaux de voirie projet Interventions variées – Dossier 2017-750B**
 - 6.11 **Acceptation provisoire – Décompte progressif numéro 2 – Roxboro Excavation inc. – Appel d'offres 2020-20 – Réfection du chemin Magenta Ouest – Dossier 2017-750A**
 - 6.12 **Décompte final – Excavation Dominic Carey inc.– Appel d'offres 2019-07 – Remplacement d'un ponceau sur le chemin Magenta Est**
 - 6.13 **Décompte final – Excavation Dominic Carey inc. – Appel d'offres 2019-08 – Travaux de rechargement Hallé Est, Besner, Bégin et Redmile**
 - 6.14 **Décompte final – Sintra inc. – Appel d'offres 2019-09 – Pavage du chemin Léger**
 - 6.15 **Avis de motion – Règlement numéro 2020-10 concernant la tarification municipale pour certains biens, activités et services pour l'année 2021**
 - 6.16 **Dépôt du projet de règlement numéro 2020-10 concernant la tarification municipale pour certains biens, activités et services pour l'année 2021**
 - 6.17 **Avis de motion – Règlement numéro 2020-11 établissant la taxation et la tarification pour l'année 2021**
 - 6.18 **Dépôt du projet de règlement numéro 2020-11 établissant la taxation et la tarification pour l'année 2021**
 - 6.19 **Directeur général – Rémunération**
 - 6.20 **Directrice générale adjointe – Rémunération**
 - 6.21 **Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du conseil**

- 6.22 Dépôt – Registre public des déclarations des membres du conseil municipal pour l'année 2020
- 6.23 Résolution – Plan triennal de répartition - CSSVDC
- 6.24 Résolution – Acte de cession – Comité des loisirs de Brigham
- 6.25 Pétition relative aux travaux réalisés sur le chemin Choinière
- 7 Urbanisme
 - 7.1 Demande de dérogation mineure DM 2020-0009
- 8 Voirie
- 9 Eaux usées et eau potable
 - 9.1 Renouvellement contrat de service – Aquatech Simo - Eaux usées – Exploitation des ouvrages d'assainissement
 - 9.2 Contrat de service – Aquatech Simo – Eau potable – Exploitation des ouvrages de traitement et jeux d'eau
- 10 Environnement
- 11 Sécurité publique
- 12 Loisirs et culture
- 13 Varia
- 14 Période de questions
- 15 Levée de l'assemblée

2020-304

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Mireille Guay et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour en gardant le varia ouvert.

2020-305

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU 3 NOVEMBRE 2020**

Il est proposé par Gisèle Thériault, appuyé par Stéphanie Martin-Gauthier et résolu unanimement d'approuver le procès-verbal de la séance du 3 novembre 2020.

2020-306

**ADMINISTRATION
APPROBATION DES COMPTES ET TRANSFERTS**

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement d'approuver la liste des comptes à payer et des transferts électroniques totalisant 3 715 456,97 \$ et d'autoriser la directrice générale adjointe à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

<u>Fournisseurs</u>	<u>Description</u>	<u>Montant</u>	
Bell Mobilité cellulaires	Facture mensuelle pour le service de cellulaire	272.16	\$
Bell Canada	Factures mensuelles pour le service téléphonique de H-V et CLB	141.34	
Vidéotron	Facture mensuelle pour service téléphonique et Internet	323.53	
Hydro-Québec	Factures mensuelles pour consommation d'électricité	5 775.59	
Girafe conseils	Frais mensuels exchange cloud et datto	134.24	
Girafe conseils	Fourniture d'une imprimante Laser jet HP	494.39	
Banque Nationale du Canada	Contribution mensuelle au REER de l'employé	1 144.32	
Banque de Montréal	Contribution mensuelle au REER de l'employé	757.74	
Banque Royale du Canada	Contribution mensuelle au REER de l'employé	3 031.16	

Caisse de Granby Haute-Yamaska	Contribution mensuelle au REER de l'employé	711.72	
Fonds de solidarité FTQ	Contribution mensuelle au REER de l'employé	874.92	
SCFP	Remise mensuelle des cotisations syndicales	154.40	
Revenu Canada	Remise mensuelle des déductions à la source fédérales	3 639.70	
Revenu Québec	Remise mensuelle des déductions à la source provinciales	8 834.78	
La Capitale ass. et gestion du patrimoine	Assurances collectives pour le mois de décembre	1 824.81	
Graphik Gipsy	Fourniture de masques lavables avec logo	195.46	
Roxboro excavation inc.	Décompte progressif no.2 - Réfection chemin Magenta Ouest	1 533 017.17	
Gestion Dexsen inc.	Décompte progressif no.2 - projet Interventions variées	1 675 838.14	
SIMO Management inc.	Contrat de service pour le suivi des eaux usées pour le mois de novembre	3 239.34	
VISA Desjardins	Factures mensuelles - approvisionnement	290.64	
Arbeau Services	Services de nacelle, enlever les filets et tourner les lumières	275.94	
Buropro Citation inc.	Fournitures de livres pour la bibliothèque municipale	508.31	
Cabinet Joseph inc.	Location et transport d'une toilette - 24 août au 30 octobre	467.08	
Construction DJL inc.	Palette d'asphalte froid	615.70	
Coop du Pays des Vergers	Service d'entretien ménager pour l'Hôtel de Ville, bibliothèque municipale et CLB	1 118.01	
Distribution d'eau O-Palardy	Service d'approvisionnement d'eau embouteillée	50.75	
Edith Chaput Notaire	Ouverture de dossier, 20ED0241 Rapport de modification cadastrale	182.46	
Enviro 5 inc.	Serv. de vidange et nett. des postes de pompage	1 962.34	
Excavation Dominic Carey inc.	Décompte no.2 - libération 5% de la retenue contractuelle - ponceau Magenta Est	6 352.05	
Excavation Dominic Carey inc.	Travaux chemin Choinière	17 633.05	
Fédération québécoise des municipalités	Formation Webinaire et recueil de règlements	316.79	
Fondation Au Diapason	Campagne de poinsettias 2020	640.00	
Groupe Civitas inc.	Surveillance des travaux de branchement d'égout secteur Lacroix	2 616.89	
ICR Expert inc.	Nettoyage et inspection des conduits d'égout pluvial sur chemin Aurèle	396.66	
Le Groupe Ultra	Travaux de démolition des bâtiments rue Decelles selon contrat	70 119.80	
Les Constructions Echo	Travaux d'amélioration de bâtiment selon le rapport de l'assureur	6 911.82	
Les Entreprises Bourget inc.	Fourniture et épandage d'abat-poussière	6 005.14	
Petite-caisse	Renflouement des dépenses de petite-caisse	101.40	
Ministère des Finances - MELCC	Demande de C.A. - Secteur Guay	1 796.00	
Ministère des Finances	Services SQ 2020 - 2e versement	110 878.00	
N. Bernard inc.	Essence pour véhicules municipaux	475.34	
Nivelage MC inc.	Service de débroussaillage	10 263.82	
Papeterie Atlas	Papeterie et fournitures de bureau	403.40	
Patrick Ewing	Mise en place et entretien de la patinoire - décembre 2020	1 350.96	
PG Solutions	Formation Webinaire - Loi 48	143.72	
Pitney Works	Fourniture de timbres pour recharge de la timbreuse	462.50	
Plomberie Goyer inc.	Service d'entretien annuel des fournaies	65.35	
Pomplex inc.	Appel de service pour fuite d'eau et réparer les chaînes - poste de pompe principal	498.24	
R.I.G.M.R.B.M.	Service d'élimination des déchets pour le mois de septembre	4 802.54	
Réseau Biblio de la Montérégie	Étiquettes de code à barres	20.68	
Mini excavation Eric Bonin inc.	1er versement - Contrat de déneigement des stationnements	1 471.68	
Roger Dion & fils 2006 inc.	1er versement - Contrat de déneigement	83 236.71	
Roger Dion & fils 2006 inc.	Travaux correctifs intersection ch. Choinière et Magenta Est	8 735.87	
St-Georges Structures & Civil	Surveillance démolition de bâtiments, chemin Decelles - entente MSP	5 094.83	
Sani-Eco inc.	Service de trait. des matières recyclables pour le mois d'octobre	2 318.13	

Services Matrec inc. Div. GFL	Service de collecte des mat. résid. pour le mois d'octobre	21 947.84	
Solutia Telecom	Fourniture d'un appareil iPhone et protecteur pour DGA	39.65	
Somavrac C.C. inc.	Fourniture et épandage d'abat-poussière	710.55	
Thomson Reuters	Abonnements	199.50	
Ville de Bromont	Contribution financière entente tripartite - fourniture de service sécurité incendie	75 840.97	
Sous-total des déboursés		3 687 726.02 \$	
	<u>Autres déboursés pour approbation:</u>		
	Salaires employés et traitement des élus pour le mois de novembre	27 568.35	
	Frais mensuels pour le terminal Interac Global pour le mois de novembre	32.60	
Service aux entreprises Desjardins	Frais fixes mensuels	130.00	
Total des déboursés		3 715 456.97 \$	

2020-307
ADMINISTRATION
RAPPORT DE DÉPENSES AUTORISÉES

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose un rapport des dépenses autorisées.

2020-308
CORRESPONDANCE

Aucun dossier.

2020-309
ADMINISTRATION
RÉSOLUTION – RATIFICATION DE LA DIRECTIVE DES
MESURES PRÉVENTIVES – COVID-19 ET SES MISES À JOUR
ET DE LA TENUE À HUIS CLOS AVEC ENREGISTREMENT
VISUEL ET/OU SONORE DE LA PRÉSENTE SÉANCE RÉGULIÈRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{ER} DÉCEMBRE 2020

ATTENDU la situation pandémique actuelle en raison de la COVID-19 et les consignes édictées par les autorités compétentes afin de limiter sa propagation :

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement :

- de ratifier la directive des mesures préventives et ses mises à jour;
- de ratifier la décision de tenir à huis clos, par vidéoconférence ou autre moyen de communication, avec enregistrement visuel et/ou sonore, la présente séance du conseil municipal datée du 1^{er} décembre 2020;

2020-310
ADMINISTRATION
CONTRAT DE SERVICE – LE GROUPE CT (PHOTOCOPIEUR)

Il est proposé par Mireille Guay, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement :

- d'accepter la proposition, du Groupe CT, des changements de tarifs pour les photocopies pour l'année 2021 soit :
 - Noir 0,011 \$ de la copie
 - Couleur 0,086 \$ de la copie
- de financer ces dépenses, nettes de ristourne de taxes, à même le fonds général de la Municipalité (budget courant);
- d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

2020-311
ADMINISTRATION
CONTRAT DE SERVICE – PG SOLUTIONS

Il est proposé par Stéphanie Martin-Gauthier, appuyé par Philippe Dunn et résolu unanimement :

- d'accepter de payer les factures 38784, 38498, 37773 et 39908 pour le renouvellement des contrats d'entretien et de soutien des applications de la firme PG Solutions aux montants respectifs de 9 187 \$, 862 \$, 835 \$ et 5339 \$ plus taxes;
- de financer ces dépenses, nettes de ristourne de taxes, à même le fonds général de la Municipalité (budget courant);
- d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

2020-312
ADMINISTRATION
CONTRAT DE SERVICES – VÉRIFICATEUR EXTERNE

Il est proposé par Gisèle Thériault, appuyé par Mireille Guay et résolu unanimement :

- d'accepter l'offre de services de la firme Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. datée du 8 octobre 2020 au montant de 10 070 \$ plus taxes pour la vérification et la présentation au conseil du rapport financier consolidé pour l'année 2020, 700 \$ plus taxes pour l'assistance comptable et 825 \$ plus taxes pour le mandat de reddition de compte – Collecte des matières recyclables;
- de financer ces dépenses, nettes de ristourne de taxes, à même le fonds général de la Municipalité (budget courant);
- d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

2020-313
ADMINISTRATION
VÉRIFICATEUR EXTERNE – ÉTATS FINANCIERS
COMITÉ DES LOISIRS DE BRIGHAM

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement :

- d'accepter l'offre de services de la firme Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. datée du 16 novembre 2020 pour les honoraires de mission de compilation des états financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020, les déclarations fiscales pour le Comité des Loisirs de Brigham le tout dans le cadre de la cessation des activités et cession des actifs à la Municipalité;
- de financer ces dépenses, nettes de ristourne de taxes, à même le fonds général de la Municipalité (budget courant);
- d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

2020-314
ADMINISTRATION
COTISATION ANNUELLE – QUÉBEC MUNICIPAL

Il est proposé par Mireille Guay, appuyé par Stéphanie Martin-Gauthier et résolu unanimement :

- d'accepter le renouvellement de la cotisation annuelle avec Québec Municipal datée du 23 novembre 2020, au montant de 297,14 \$ plus taxes pour la période du 1er mai 2021 au 30 avril 2022;
- de financer cette dépense, nette de ristourne de taxes, à même le fonds général de la Municipalité (budget 2021);
- d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

2020-315
ADMINISTRATION
COTISATION ANNUELLE – OBV YAMASKA

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Philippe Dunn et résolu unanimement :

- d'adhérer à l'OBV Yamaska pour l'année 2021;
- de financer cette dépense de 50 \$ à même le fonds général de la Municipalité.

2020-316
ADMINISTRATION
**ACCEPTATION DE LA PROPOSITION – STENAPRO ENTRETIEN
INC. - ENTRETIEN MÉNAGER**

Il est proposé par Gisèle Thériault, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement :

- d'accepter la proposition du 26 novembre 2020 de la Stenapro Entretien inc. pour les services d'entretien ménager (léger) à un coût mensuel de 1 625 \$ plus taxes à compter du 1er janvier 2021;
- de financer ces dépenses, nettes de ristourne de taxes, à même le fonds général de la Municipalité (budget courant);

- d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

2020-317

ADMINISTRATION

**ACCEPTATION PROVISOIRE – DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO 2
EXCAVATION DOMINIC CAREY INC. – APPEL D'OFFRES 2020-14
PULVÉRISATION ET RECHARGEMENT DU CHEMIN CHOINIÈRE**

ATTENDU l'appel d'offres 2020-14 – Pulvérisation et rechargement du chemin Choinière;

ATTENDU l'acceptation provisoire, résolution numéro 2020-256;

CONSIDÉRANT la demande de paiement par l'entreprise Excavation Dominic Carey, pour les travaux de pulvérisation et de rechargement du chemin Choinière (retenue administrative de 5 %);

CONSIDÉRANT la recommandation de l'ingénieur de la firme Tetra Tech de procéder au paiement suivant le certificat d'acceptation provisoire daté du 3 novembre 2020;

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Stéphanie Martin-Gauthier et résolu unanimement :

- le préambule fait partie intégrante des présentes;
- de procéder au paiement du certificat d'acceptation provisoire numéro 2 au montant de 9 949,73 \$ (taxes incluses) à l'entreprise Excavation Dominic Carey;
- de financer cette dépense, nette de ristourne de taxes, suivant les modalités décrites au règlement 2020-01 et la résolution 2020-156;
- d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

2020-318

ADMINISTRATION

**ACCEPTATION PROVISOIRE – DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO 2
GESTION DEXSEN INC. – APPEL D'OFFRES 2020-17
TRAVAUX DE VOIRIE PROJET INTERVENTIONS VARIÉES
DOSSIER 2017-750B**

ATTENDU l'appel d'offres 2020-17 – Travaux de voirie – Projet Interventions Variées – dossier 2017-750B;

ATTENDU l'acceptation provisoire, résolution numéro 2020-280;

ATTENDU la recommandation de la firme Tetra Tech inc.;

Il est proposé par Philippe Dunn, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement :

- le préambule fait partie intégrante des présentes;
- d'accepter provisoirement les travaux effectués par l'entreprise Gestion Dexsen inc. pour la réfection de divers chemins – Interventions Variées conformément aux décomptes numéro 2 daté du 25 novembre 2020, et de verser le montant de 1 675 838,14 \$ (taxes incluses) à Gestion Dexsen inc. tel que recommandé par Tetra Tech inc.;

- de financer cette dépense, nette de ristourne de taxes, suivant les modalités décrites au règlement 2020-07 et la résolution 2020-174;
- d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

2020-319
ADMINISTRATION
ACCEPTATION PROVISOIRE – DÉCOMPTE PROGRESSIF
NUMÉRO 2
ROXBORO EXCAVATION INC. – APPEL D'OFFRES 2020-20
RÉFECTION DU CHEMIN MAGENTA OUEST
DOSSIER 2017-750A

ATTENDU l'appel d'offres 2020-20 – Réfection du chemin Magenta Ouest – dossier 2017-750A;

ATTENDU l'acceptation provisoire, résolution numéro 2020-281;

ATTENDU la recommandation de la firme Tetra Tech inc.;

Il est proposé par Mireille Guay, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement :

- le préambule fait partie intégrante des présentes;
- d'accepter provisoirement les travaux effectués par l'entreprise Roxboro Excavation inc. pour la réfection du chemin Magenta Ouest conformément aux décomptes numéro 2 daté du 26 novembre 2020, et de verser le montant de 1 533 017,17 \$ (taxes incluses) à Roxboro Excavation inc. tel que recommandé par Tetra Tech inc.;
- de financer cette dépense, nette de ristourne de taxes, suivant les modalités décrites au règlement 2020-08 et la résolution 2020-200;
- d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

2020-320
ADMINISTRATION
DÉCOMPTE FINAL – EXCAVATION DOMINIC CAREY INC.
APPEL D'OFFRES 2019-07
REPLACEMENT D'UN PONCEAU SUR LE CHEMIN MAGENTA
EST

ATTENDU l'appel d'offres 2019-07 – Remplacement d'un ponceau sur le chemin Magenta Est;

ATTENDU l'acceptation provisoire, résolution numéro 2019-370;

ATTENDU la recommandation de l'ingénieur responsable de la surveillance desdits travaux, Monsieur Alan Harrer, ingénieur, de procéder au paiement final daté du 27 novembre 2020 pour un montant de 5 524,72 \$, plus taxes;

Il est proposé par Gisèle Thériault, appuyé par Stéphanie Martin-Gauthier et résolu unanimement :

- le préambule fait partie intégrante des présentes;

- de procéder au paiement final au montant de 5 524,72 \$, plus taxes, à l'entreprise Excavation Dominic Carey inc.;
- de financer cette dépense, nette de ristourne de taxes, à même l'excédent accumulé non affecté de la Municipalité et de toute subvention applicable;
- d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

2020-321
ADMINISTRATION
DÉCOMPTE FINAL – EXCAVATION DOMINIC CAREY INC.
APPEL D'OFFRES 2019-08
TRAVAUX DE RECHARGEMENT – HALLÉ EST, BESNER,
BÉGIN ET REDMILE

ATTENDU l'appel d'offres 2019-08 – Travaux de rechargement du chemin Hallé Est, des rues Besner, Bégin et Redmile;

ATTENDU l'acceptation provisoire, résolution numéro 2019-261;

ATTENDU la recommandation de l'ingénieur responsable de la surveillance desdits travaux, Monsieur Sébastien Moreau, ingénieur, de procéder au paiement final daté du 25 novembre 2020 pour un montant de 3 649,58 \$, plus taxes;

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement :

- le préambule fait partie intégrante des présentes;
- de procéder au paiement final au montant de 3 649,58 \$, plus taxes, à l'entreprise Excavation Dominic Carey inc.;
- de financer cette dépense, nette de ristourne de taxes, à même l'excédent accumulé non affecté de la Municipalité et de toute subvention applicable;
- d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

2020-322
ADMINISTRATION
DÉCOMPTE FINAL – SINTRA INC.
APPEL D'OFFRES 2019-09
PAVAGE DU CHEMIN LÉGER

ATTENDU l'appel d'offres 2019-09 – Pavage du chemin Léger;

ATTENDU l'acceptation provisoire, résolution numéro 2019-369;

ATTENDU la recommandation de l'ingénieur responsable de la surveillance desdits travaux, Monsieur Alan Harrer, ingénieur, de procéder au paiement final daté du 27 novembre 2020 pour un montant de 7 376,70 \$ plus taxes;

Il est proposé par Stéphanie Martin-Gauthier, appuyé par Philippe Dunn et résolu unanimement :

- le préambule fait partie intégrante des présentes;
- de procéder au paiement final au montant de 7 376,70 \$, plus taxes, à l'entreprise Sintra inc.;

- de financer cette dépense, nette de ristourne de taxes, à même l'excédent accumulé non affecté de la Municipalité et de toute subvention applicable;
- d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

2020-323
ADMINISTRATION
AVIS DE MOTION
RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-10 CONCERNANT LA
TARIFICATION MUNICIPALE POUR CERTAINS BIENS,
ACTIVITÉS ET SERVICES
POUR L'ANNÉE 2021

Avis de motion est donné par Steven Neil de la présentation pour adoption à une prochaine séance du Règlement numéro 2020-10 concernant la tarification municipale pour certains biens, activités et services pour l'année 2021. L'objet de ce règlement concerne la tarification de certains services ponctuels (*ex. : utilisation du photocopieur, branchement au réseau d'égouts, etc.*).

2020-324
ADMINISTRATION
DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-10
CONCERNANT LA TARIFICATION MUNICIPALE POUR
CERTAINS BIENS, ACTIVITÉS ET SERVICES POUR L'ANNÉE 2021

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la présente séance;

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Stéphanie Martin-Gauthier et résolu unanimement de déposer le projet de règlement numéro 2020-10 concernant la tarification municipale pour certains biens, activités et services pour l'année 2021.

Le maire et le directeur général mentionnent l'objet de ce projet de règlement et sa portée.

Une copie du projet de règlement peut être demandée en communiquant à l'Hôtel de Ville et une copie est mise sur le site Web de la Municipalité pour consultation

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC BROME-MISSISQUOI
MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-10
CONCERNANT LA TARIFICATION MUNICIPALE POUR
CERTAINS BIENS, ACTIVITÉS ET SERVICES POUR L'ANNÉE 2021

LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM DÉCRÈTE CE QUI SUIT:

ARTICLE 1 Le conseil municipal décrète l'imposition des tarifs suivants pour certains biens, activités et services pour l'année 2021:

1.1 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1.1.1 UTILISATION DU TÉLÉCOPIEUR DE LA MUNICIPALITÉ

- Réception ou envoi de feuilles : 0,10 \$ / feuille

1.1.2 UTILISATION DU PHOTOCOPIEUR

- Copie en noir et blanc : 0,05 \$ / feuille
- Copie couleur : 0,10 \$ / feuille
- Numérisation de document : sans frais

1.1.3 UTILISATION DE LA TIMBREUSE

- Timbres Coût des timbres

1.1.4 FRAIS POUR CHÈQUES REFUSÉS

Frais pour chèque refusé par la banque (provisions insuffisantes, compte fermé, etc.),
arrêt de paiement : 45 \$

1.1.5 DIVERS

- Épinglette 3 \$
- Chandail 17 \$
- Casquette 9 \$
- Drapeau 88 \$
- DVD ou CD 20 \$
- Livre 150 ans d'histoire de Brigham 50 \$
- Bac à recyclage Coût réel
- Bac de matières organiques Coût réel

1.2 SÉCURITÉ PUBLIQUE

1.2.1 SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

1.2.1.1 Lorsque les membres du Service de sécurité incendie de Bromont, Brigham et Saint-Alphonse-de-Granby sont requis pour prévenir ou combattre l'incendie d'un véhicule, le tarif de 1 400 \$ par heure sera perçu de toute personne qui n'habite pas le territoire desservi par le Service de sécurité incendie et qui ne contribue pas autrement au financement de ce service, et ce, peu importe l'équipement utilisé.

Ces tarifs sont payables à la Municipalité de Brigham par le propriétaire du véhicule qu'il ait ou non requis l'intervention du Service de sécurité incendie.

1.2.1.2 Aux fins d'application de l'article 1.2.1.1, toute fraction d'heure équivaut à une heure et la durée de l'intervention est calculée à partir de la réception de la demande et se termine lorsque les équipements nécessaires au combat de l'incendie sont de retour au poste de pompier, nettoyés et rangés.

1.2.1.3 Lorsque le Service de sécurité incendie a recours à des services spécialisés de toutes sortes, le coût réel de la facture, plus une somme de 15 % à titre de frais administratifs est facturé au propriétaire du bien visé.

1.3 SÉCURITÉ ROUTIÈRE

1.3.1 REMORQUE RADAR

Pour la location de la remorque radar par une autre municipalité :

- 50 \$/jour (minimum 100 \$)

Installation et enlèvement de la remorque radar (si requis) :

- 100 \$

La Municipalité locataire est responsable des bris accidentels ou du vandalisme.

1.4 TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU

1.4.1 RÉPARATION OU BRANCHEMENT AU RÉSEAU D'ÉGOUTS

Pour tout branchement au réseau d'égouts ou pour toute réparation (si le propriétaire de l'immeuble concerné est responsable des dommages), les frais inhérents à l'exécution des travaux plus 15 % de frais d'administration sont exigés.

1.5 LOISIRS – ENTENTES INTERMUNICIPALES

1.5.1 LOISIRS VILLE DE GRANBY

Pour l'émission de l'attestation requise aux fins d'accès à la carte-loisir de la Ville de Granby, la Municipalité de Brigham demande à l'utilisateur annuellement:

- 138 \$ plus taxes par détenteur d'une carte loisirs valide au 31-07-2021 selon les modalités de l'entente en vigueur.

ARTICLE 2

Les présents tarifs seront, selon le cas, exigés de l'utilisateur ou du propriétaire sauf s'il est mentionné autrement dans le présent règlement. Tout montant exigé en vertu du présent règlement et non acquitté après la date d'échéance portera intérêt au taux décrété par le Conseil.

ARTICLE 3

Le présent règlement remplace, à compter du 1^{er} janvier 2021, le Règlement numéro 2019-05 concernant la tarification municipale pour certains biens, activités et services pour l'année 2020 dont les dispositions demeurent en vigueur le temps que tous les tarifs exigibles et payables à la Municipalité soient acquittés et que tous les poursuites et litiges découlant dudit règlement soient réglés.

ARTICLE 4 Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté à Brigham, ce ____ décembre 2020.

Steven Neil
Maire

Pierre Lefebvre
Directeur général et secrétaire-trésorier

2020-325
ADMINISTRATION
AVIS DE MOTION
RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-11 ÉTABLISSANT LA TAXATION
ET LA TARIFICATION POUR L'ANNÉE 2021

Avis de motion est donné par Steven Neil de la présentation pour adoption à une prochaine séance du Règlement numéro 2020-11 établissant la taxation et la tarification pour l'année 2021. L'objet de ce règlement sera de fixer le taux de la taxe foncière générale et prévoir différents tarifs pour certains services municipaux (ex. : *enlèvement et élimination des déchets, eau potable, eaux usées*).

2020-326
ADMINISTRATION
DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-11 ÉTABLISSANT
LA TAXATION ET LA TARIFICATION POUR L'ANNÉE 2021
ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la présente séance;

Il est proposé par Gisèle Thériault, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement de déposer le projet de règlement numéro 2020-11 établissant la taxation et des tarifications pour l'année 2021.

Le maire et le directeur général mentionnent l'objet de ce projet de règlement et sa portée.

Une copie du projet de règlement peut être demandée en communiquant à l'Hôtel de Ville et une est mise sur le site Web de la Municipalité pour consultation

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC BROME-MISSISQUOI
MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-11
ÉTABLISSANT LA TAXATION ET
LA TARIFICATION POUR L'ANNÉE 2021

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité de Brigham désire prévoir des règles relatives au paiement des taxes municipales et autres impositions ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la présente séance;

EN CONSÉQUENCE, le conseil municipal de la Municipalité de Brigham décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Dans le présent règlement, les définitions suivantes s'appliquent :

DÉFINITIONS :

« Domaine Brigham » : Tous les immeubles situés en bordure des chemins suivants :

- Rue Mystic
- Avenue du Domaine

- Rue Mario
- Rue Yves

« Installation septique » : Construction ou ouvrage destiné à recevoir les eaux provenant d'un cabinet d'aisance combinée ou non aux eaux ménagères, les eaux de la lessiveuse, de l'évier, du lavabo, du bidet, de la baignoire, de la douche ou de tout autre appareil ménager servant à des fins semblables autres que le cabinet d'aisances;

« Secteur Guay »: Tous les immeubles situés en bordure des chemins suivants et desservis par le réseau d'aqueduc :

- Rue Guay
- Chemin Miltimore
- Rue Desjardins
- Rue Léandre
- Chemin Fordyce
- Rue Pothier

« Secteur de l'Érablière de l'Artisan » : L'immeuble situé en bordure du chemin suivant et à l'adresse suivante :

- 396, chemin Hallé Ouest

« Secteur Lacroix » : Tous les immeubles situés en bordure des chemins suivants, sur les lots suivants et aux adresses suivantes :

- Rue Lacroix
- Rue des Sittelles (section située à l'est de la rue des Colibris)
- 619, avenue des Érables
- 621, avenue des Érables
- 102, rue des Colibris
- 103, rue des Colibris
- 101, rue des Geais-Bleus
- 125, rue des Sittelles
- Lots 6 280 015 et 6 280 014 (anciennement les lots 4 148 783, 4 148 784 et 4 173 765)

« Secteur Village » : Tous les immeubles situés en bordure des chemins suivants :

- Avenue des Érables
- Avenue des Cèdres
- Avenue des Pins
- Avenue des Saules
- Avenue des Bouleaux
- Avenue des Noyers

ARTICLE 3

Les dispositions du présent règlement sont également applicables aux propriétaires d'exploitations agricoles enregistrées.

ARTICLE 4

Pour combler la différence entre les dépenses prévues au budget 2021 et le total des recettes spécifiques ainsi que les recettes basées sur le taux global de taxation, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, pour l'année financière 2021, la taxe et les compensations suivantes :

1. Une taxe foncière générale sur tous les immeubles imposables selon le taux fixé pour chacune des catégories d'immeubles suivantes :

CATÉGORIE	TAUX
1.1 Résiduel (de base)	0,76 \$ par cent dollars (100 \$) d'évaluation
1.2 Immeubles de six logements ou plus	0,76 \$ par cent dollars (100 \$) d'évaluation
1.3 Terrains vagues desservis	0,76 \$ par cent dollars (100 \$) d'évaluation
1.4 Immeubles non résidentiels	0,76 \$ par cent dollars (100 \$) d'évaluation
1.5 Immeubles industriels	0,76 \$ par cent dollars (100 \$) d'évaluation
1.6 Immeubles agricoles	0,60 \$ par cent dollars (100 \$) d'évaluation

- 2.1 Une compensation de 213 \$ pour les collectes et le traitement des matières résiduelles pour chacun des logements situés dans la Municipalité de Brigham, tel qu'il apparaît au rôle d'évaluation en vigueur;
- 2.2 Une compensation de 28 \$ pour chacun des logements situés dans la Municipalité de Brigham, tel qu'il apparaît au rôle d'évaluation en vigueur. Cette compensation est exigée des propriétaires desdits logements pour acquitter la somme exigée par la MRC de Brome-Missisquoi pour les écocentres.
3. Une compensation de 55 \$ sur tous les immeubles imposables de la Municipalité de Brigham, tel qu'il apparaît au rôle d'évaluation en vigueur. Cette compensation est exigée des propriétaires desdits immeubles pour acquitter une partie de la somme exigée pour les services de la Sûreté du Québec;
4. Une compensation de 27 \$ sur tous les immeubles imposables de la Municipalité de Brigham, tel qu'il apparaît au rôle d'évaluation en vigueur. Cette compensation est exigée des propriétaires desdits immeubles pour acquitter une partie des contributions exigibles dans le cadre des ententes intermunicipales et de certaines activités en matière de loisirs;

**COMPENSATIONS
POUR LES SERVICES D'ÉGOUT
« DOMAINE BRIGHAM »**

5. Une compensation de 215 \$ pour l'entretien du réseau d'égout pour chaque logement ou local desservi par ledit réseau et situé dans le secteur appelé communément le « Domaine Brigham ». Cette compensation est exigée des propriétaires desdits logements ou locaux;
6. Une compensation de 39 \$ pour le service d'assainissement des eaux du réseau d'égout pour chaque logement ou local desservi par ledit service et situé dans le secteur appelé communément « Domaine Brigham ». Cette compensation est exigée des propriétaires desdits logements ou locaux;

« SECTEUR LACROIX »

7. Une compensation de 215 \$ pour l'entretien du réseau d'égout pour chaque logement ou local desservi par ledit réseau et situé dans le secteur appelé communément le « Secteur Lacroix ». Cette compensation est exigée des propriétaires desdits logements ou locaux;
8. Une compensation de 39 \$ pour le service d'assainissement des eaux du réseau d'égout pour chaque logement ou local desservi par la Municipalité de Brigham et situé dans le secteur appelé communément « Secteur Lacroix ». Cette compensation est exigée des propriétaires desdits logements ou locaux;
9. Une compensation de 565,50 \$ pour pourvoir au remboursement des deniers engagés en vertu du règlement numéro 2013-08 décrétant un mode de tarification pour le financement de l'installation d'un égout domestique sur une partie de la rue des Sittelles soit pour les immeubles suivants. Cette compensation est exigée des propriétaires desdits logements ou locaux :
 - 102, rue des Colibris; 6013-12-2804
 - 103, rue des Colibris; 6013-12-8404

- 125, rue des Sittelles; 6013-02-9604
- 101, rue des Geais-Bleus; 6013-12-4364

« SECTEUR VILLAGE »

10. Une compensation de 125\$ pour l'entretien du réseau d'égout pour chaque logement ou local desservi par ledit réseau et situé dans le secteur appelé communément le « Secteur Village ». Cette compensation est exigée des propriétaires desdits logements ou locaux;
11. Une compensation de 295 \$ pour le service d'assainissement des eaux du réseau d'égout pour chaque logement ou local desservi par la Municipalité de Brigham et situé dans le secteur appelé communément « Secteur Village ». Cette compensation est exigée des propriétaires desdits logements ou locaux;

« SECTEUR DE L'ÉRABLIÈRE DE L'ARTISAN »

12. Une compensation de 215 \$ pour l'entretien du réseau d'égout pour chaque local desservi par ledit réseau et situé dans le secteur appelé le « Secteur de l'Érablière de l'Artisan ». Cette compensation est exigée des propriétaires desdits locaux;
13. Une compensation de 274 \$ pour le service d'assainissement des eaux du réseau d'égout pour chaque local muni d'un compteur desservi par la Municipalité de Brigham et situé dans le secteur appelé le « Secteur de l'Érablière de l'Artisan » plus un montant de 0,264 \$ / mètre cube pour chaque mètre cube d'eaux usées à traiter, excédant les 300 premiers, au cours d'une même année civile. Cette compensation est exigée des propriétaires desdits locaux;

COMPENSATIONS POUR LES SERVICES D'EAU POTABLE

14. Une compensation de 295 \$ pour l'exploitation et l'entretien du réseau d'eau potable du « Secteur Guay » pour chaque logement desservi par le réseau d'eau potable dudit secteur. Cette compensation est exigée des propriétaires desdits logements;
 - 14.1 Une compensation supplémentaire de 50 \$ est exigée des propriétaires d'immeubles qui possèdent une piscine creusée ;
 - 14.2 Une compensation supplémentaire de 25 \$ est exigée des propriétaires d'immeubles qui possèdent une piscine hors terre ;
 - 14.3 Une compensation supplémentaire de 10 \$ est exigée des propriétaires d'immeubles qui possèdent un bain à remous appelé communément « Spa »;
15. Nonobstant toute disposition contraire, tous les immeubles du « Secteur Guay » étant desservis par un puits privé où la Municipalité de Brigham n'a aucune juridiction, ne sont pas visés par les compensations pour l'exploitation et l'entretien du réseau d'eau potable du « Secteur Guay »;

COMPENSATIONS POUR LES INSTALLATIONS SEPTIQUES

16. Une compensation de 75 \$ à l'égard de chaque immeuble muni d'une fosse septique pour le service de vidanges aux deux ans. Une compensation additionnelle de 75 \$ s'applique pour chaque fosse septique supplémentaire et pour un déplacement supplémentaire de l'entrepreneur, fournisseur du service, suivant le règlement 08-03 modifié par les règlements 2012-06 et 2019-11. Cette compensation est exigée des propriétaires desdits immeubles;

17. Une compensation de 37,50 \$ à l'égard de chaque immeuble muni d'une fosse septique pour le service de vidanges aux 4 ans. Une compensation additionnelle de 37,50 \$ s'applique pour chaque fosse septique supplémentaire. Cette compensation est exigée des propriétaires desdits immeubles.

COMPENSATIONS
RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-01
MODIFIÉ PAR LA RÉOLUTION 2019-177
DÉCRÉTANT DES TRAVAUX ET DÉPENSES D'UN MONTANT
DE 360 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 260 000 \$
POUR DES TRAVAUX D'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE,
LES RÉNOVATIONS ET L'AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR QUI EN
DÉCOULENT ET DE RÉNOVATIONS EXTÉRIEURES NÉCESSAIRES
À LA PÉRENNITÉ DE L'HÔTEL DE VILLE

18. Une compensation de 12 \$ sur tous les immeubles (matricules) imposables de la Municipalité de Brigham, tel qu'il apparaît au rôle d'évaluation en vigueur. Cette compensation est exigée des propriétaires desdits immeubles pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et remboursements en capital des échéances annuelles de l'emprunt suivant le Règlement numéro 2019-01 modifié par la résolution 2019-177 décrétant des travaux et dépenses d'un montant de 360 000 \$ et un emprunt de 260 000\$ pour des travaux d'accessibilité universelle, les rénovations et l'aménagement intérieur qui en découlent et de rénovations extérieures nécessaires à la pérennité de l'Hôtel de Ville.

ARTICLE 5

Un droit de 3 % sur la tranche de la base d'imposition qui excède 500 000 \$ est imposé lors du transfert de tout immeuble situé sur son territoire tel que défini suivant la Loi concernant les droits sur les mutations immobilières, RLRQ, c. D-15.1.

DISPOSITIONS FINALES

ARTICLE 6

La taxe foncière générale et les compensations sont, dans tous les cas, exigées du propriétaire des immeubles imposés sauf s'il est mentionné autrement dans le présent règlement.

ARTICLE 7

La taxe foncière générale et les compensations doivent être payées en un versement uniquement. Toutefois, lorsque le total est égal ou supérieur à 300 \$, celles-ci peuvent être payées, au choix du débiteur, en un versement unique ou en quatre versements égaux.

Le versement unique ou le premier versement des taxes foncières municipales doit être effectué au plus tard le trentième jour qui suit l'expédition du compte. Le deuxième versement doit être effectué au plus tard le quatre-vingt-dixième jour qui suit le trentième jour de l'expédition du compte. Le troisième versement doit être effectué au plus tard le soixantième jour qui suit l'écoulement du délai au cours duquel peut être effectué le deuxième versement. Le quatrième versement doit être effectué au plus tard le soixantième jour qui suit l'écoulement du délai au cours duquel peut être effectué le troisième versement.

ARTICLE 8

Lorsqu'un versement n'est pas fait dans le délai prévu, seul le montant du versement échu est alors exigible immédiatement.

ARTICLE 9

À compter du 1^{er} janvier 2021, les soldes impayés de toute créance due à la Municipalité portent intérêt au taux annuel de 14 % à compter du moment où ils deviennent exigibles.

ARTICLE 10

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Adopté à Brigham, ce ____ décembre 2020.

Steven Neil
Maire

Pierre Lefebvre
Directeur général et secrétaire-trésorier

2020-327 ADMINISTRATION DIRECTEUR GÉNÉRAL RÉMUNÉRATION

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement d'accorder à monsieur Pierre Lefebvre, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité, une augmentation salariale de 2.5 % pour l'année 2021.

La participation de l'employeur au REER et au Fonds de solidarité FTQ du directeur général est élargie pour permettre l'acquisition d'autres produits financiers en respectant le taux de participation établi par l'employeur.

2020-328 ADMINISTRATION DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE RÉMUNÉRATION

Il est proposé par Mireille Guay, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement d'accorder à madame Guylaine Poudrier, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe de la Municipalité, une augmentation salariale de 2.5 % pour l'année 2021.

La participation de l'employeur au REER et au Fonds de solidarité FTQ de la directrice générale adjointe est élargie pour permettre l'acquisition d'autres produits financiers en respectant le taux de participation établi par l'employeur.

2020-329 ADMINISTRATION DÉPÔT – DÉCLARATION D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires devant le conseil du maire, Steven Neil et des conseillers Daniel Meunier, Philippe Dunn, Mireille Guay, Stéphanie Martin-Gauthier et Gisèle Thériault.

2020-330
ADMINISTRATION
REGISTRE PUBLIC DES DÉCLARATIONS DES MEMBRES DU
CONSEIL
POUR L'ANNÉE 2020

Conformément à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, le directeur général dépose un extrait du registre public des déclarations des membres du conseil concernant les avantages qui excèdent le montant de 200 \$ prévu au Code d'éthique et qui ne sont pas de nature purement privée. Ce registre ne contient aucune déclaration.

2020-331
ADMINISTRATION
PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION
CENTRE DE SERVICE SCOLAIRE DU VAL-DES-CERFS

ATTENDU QUE la Centre de services scolaire du Val-des-Cerfs, ci-après CSSVDC, procède actuellement à une consultation relative à son projet de plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles 2021-2024 (ci-après Plan);

ATTENDU QUE le Centre de services scolaire du Val-des-Cerfs demande à la Municipalité notre opinion ou avis;

ATTENDU QUE suivant ledit Plan, l'École Saint-Vincent-Ferrier aurait une capacité d'accueil de 2 classes de maternelle, 11 classes de primaires et 288 élèves;

ATTENDU QUE le nombre d'élèves, (315 au lieu de 288 places) et de classes nécessaires ne représente pas la réalité ni les projections de croissance de la population étudiante;

ATTENDU QUE cette situation est connue de la CSSVDC depuis plusieurs années et que malgré tout la CSSVDC n'a pas soumis un plan d'investissement pour l'école;

ATTENDU QUE malgré les démarches et investissements des municipalités impliquées, la CSSVDC maintient le statu quo;

Il est proposé par Stéphanie Martin-Gauthier, appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement :

- que la Municipalité de Brigham exprime son désaccord relatif au projet de Plan triennal 2021-2024;
- que le directeur général transmette le document « Retour de consultation » en ce sens à la CSSVDC, aux villes impliquées ainsi qu'à la députée Brome-Missisquoi.

2020-332
ADMINISTRATION
RÉSOLUTION – ACTE DE CESSION
COMITÉ DES LOISIRS DE BRIGHAM

ATTENDU QUE le Comité des loisirs de Brigham procède au processus de sa dissolution;

ATTENDU QUE les biens meubles et immeuble du Comité des loisirs de Brigham doivent être cédés à la Municipalité de Brigham;

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement :

- le préambule fait partie intégrante des présentes;
- d'autoriser le maire et le directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité le ou les actes de cession du CLB de ses biens meubles et immeuble à la Municipalité notamment :
 - o le lot 6 047 940;
 - o le lot 6 047 939 incluant le bâtiment et les infrastructures de loisirs ainsi que tous les équipements et biens matériels se trouvant à l'intérieur du bâtiment;
 - o les jeux d'eau et son système de traitement d'eau se trouvant sur le lot de l'Hôtel de Ville (6 047 937) détenu par la Municipalité.
- d'assumer les frais relatifs auxdites cessions;
- de financer ces frais à même le fond général de la Municipalité;
- d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer tout document à cet effet.

2020-333
ADMINISTRATION
PÉTITION RELATIVE AUX TRAVAUX RÉALISÉS
SUR LE CHEMIN CHOINIÈRE

Le conseil prend acte du dépôt d'une pétition relative aux travaux réalisés sur le chemin Choinière et demandant de repaver une section dudit chemin. Le maire annoncera la position officielle de la Municipalité le 14 décembre lors du discours du budget.

2020-334
URBANISME
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DM 2020-0009

CONSIDÉRANT QUE la demande est mineure;

CONSIDÉRANT QU'un refus de la demande causera un préjudice sérieux au demandeur, car il ne pourra pas stabiliser son mur extérieur existant;

CONSIDÉRANT QUE l'année de construction de la maison est 1880;

CONSIDÉRANT QUE la demande ne portera pas atteinte à la jouissance de droit des voisins;

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte le Plan d'urbanisme;

Il est proposé par Mireille Guay, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement d'accepter la recommandation du C.C.U. concernant l'acceptation de la demande qui a pour but de permettre une marge avant de 7.77 mètres lorsque la Grille des usages et normes du Règlement sur le zonage exige une marge avant minimale de 10 mètres pour la zone A-03.

**2020-335
VOIRIE**

Aucun dossier.

**2020-336
EAUX USÉES ET EAU POTABLE
RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE SERVICE
AQUATECH SIMO - EAUX USÉES
EXPLOITATION DES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT**

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Philippe Dunn et résolu unanimement :

- d'accepter l'offre de services professionnels de l'entreprise Aquatech Simo Management inc., proposition no 20201175 datée du 30 novembre 2020, soit au montant forfaitaire total de 22 426,92 \$ plus taxes pour l'exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux usées pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2021 incluant la réponse à 12 alarmes par année;
- de financer cette dépense, nette de ristourne de taxes, à même le fonds général de la Municipalité (budget 2021) ;
- d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

**2020-337
EAUX USÉES ET EAU POTABLE
CONTRAT DE SERVICE – AQUATECH SIMO – EAU POTABLE
EXPLOITATION DES OUVRAGES DE TRAITEMENT
ET JEUX D'EAU**

Il est proposé par Stéphanie Martin-Gauthier, appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement :

- d'accepter l'offre de services professionnels de l'entreprise Aquatech Simo Management inc., proposition no 20201167 datée du 30 novembre 2020 soit au montant forfaitaire total de 13 945,32 \$ (10 513,32 \$ + 2 727,12 \$ + 151,20 \$ + 553,68 \$) plus taxes, et certains services à taux unitaire ou horaire, pour l'exploitation des ouvrages de traitement et le suivi de la qualité de l'eau potable, incluant l'échantillonnage et analyses, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2021.
- de financer cette dépense, nette de ristourne de taxes, à même le fonds général de la Municipalité (budget 2021);
- d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

**2020-338
ENVIRONNEMENT**

Aucun dossier.

2020-339
SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun dossier.

2020-340
LOISIRS ET CULTURE

Aucun dossier.

2020-341
VARIA

Aucun dossier.

2020-342
PÉRIODE DE QUESTIONS

La présente séance est exceptionnellement tenue à huis clos. Une question concernant le coût des travaux sur le chemin Choinière a été reçue via le site Internet. Réponse du directeur général.

Le projet de l'ordre du jour est mis à la disposition du public par le biais du site de la municipalité

2020-343
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Philippe Dunn et résolu unanimement de lever l'assemblée. Il est 20 h 19.

Steve Neil
Maire

Pierre Lefebvre
Directeur général et secrétaire-trésorier